

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 23 janvier 2018 à 20 h 30.
Allerey-sur-Saône, le 18 janvier 2018,
Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :
18 janvier 2018*

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Michel LAUQUIN, Philippe PERONNET, Sandra PRATS-EXTIER, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Bernadette GIRARDEAU (pouvoir à Michel ROY), Marie-Laure BLANCHARD, Gérard MICONNET (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Sophie MILLION, (pouvoir à Jocelyne CLEMENT), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Manuel DESCHAMPS)

Secrétaire de séance : Manuel DESCHAMPS

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal

2. Ajout de deux dossiers à l'ordre du jour : Eclairage public Petit Pussey et Classement d'objets aux monuments historiques

3. Avis sur le projet d'arrêté du PLUi (délibération 01-23-01-18)

Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2017. Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt projet du PLUi, soit au plus tard le 25 janvier 2018. Passé ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Cet avis porte notamment sur la partie réglementaire du PLUi (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation) qui concerne la commune et prend la forme d'une délibération du Conseil municipal. Dans le cas où l'une des communes membres du Grand Chalon émettrait un avis défavorable sur les éléments qui la concernent directement, et tel que le prévoit l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire devrait délibérer à nouveau et arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de PLUi arrêté, le bilan de la concertation ainsi que l'ensemble des avis qui auront été réceptionnés seront soumis à l'enquête publique, qui devrait se dérouler en mars 2018.

S'en suivra la présentation en Conseil des Maires des résultats de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur.

Le projet de PLUi pourra être modifié à la marge pour tenir compte des observations du commissaire enquêteur, avant son approbation par le conseil communautaire, prévue mi-2018.

En l'absence de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) opposable, il sera exécutoire un mois après sa transmission au Préfet.

Une fois exécutoire, il se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (25 PLU, 9 POS, 1 carte communale) et s'appliquera également sur le territoire des 3 communes actuellement soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme ;
- demande la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet de PLUi arrêté, telles que jointes en annexe.

4. Tarifs communaux (délibération 02-23-01-18)

Les membres du conseil fixent les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} février 2018.

5. Vente du vin (délibération 03-23-01-18)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la déclaration de récolte 2017 :

L'EARL Germain nous présente, conformément au contrat, des contrats de vins dont les prix sont fixés par le BIVB.

Les membres du conseil ACCEPTENT les propositions d'achat.

Le montant des dépenses et recettes liées à ce dossier sera supporté par le budget annexe « Legs Frédéric Leblanc ».

6. Travaux pôle scolaire (délibération 04-23-01-18)

M. le Maire présente aux membres les différents travaux qui doivent être réalisés dans les écoles, la garderie et le restaurant scolaire notamment dans le cadre du diagnostic d'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées :

Des devis sont en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prévoit l'inscription au budget principal 2018 de l'ensemble de ces travaux ;
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès de différents organismes.

7. Travaux à la mairie : ravalement de la façade et sécurisation des entrées (délibération 05-23-01-18)

M. le Maire présente aux membres les différents travaux qui pourraient être réalisés dans le bâtiment de la mairie :

- ravalement de la façade
- mise en sécurité du bâtiment

Une consultation est lancée pour le ravalement de la façade et des devis sont en cours de réalisation pour la sécurisation des entrées de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès de différents organismes.

8. Eclairage public Petit Pussey (délibération 06-23-01-18)

M. le Maire présente aux membres le projet d'éclairage public Petit Pussey afin de sécuriser ce cheminement. La proposition du SYDESL a été reçue et le montant s'élève à 5 000 €. Cette dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget principal 2018. Une demande de subvention sera demandée au titre des amendes de police 2018 auprès du Conseil départemental.

9. Classement des objets au titre des monuments historiques (délibération 07-23-01-18)

La Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté informe que la commission nationale des monuments historiques a donné le 26 juin 2007 un avis favorable au classement parmi les monuments historiques de plusieurs objets :

- L'autel majeur et le tableau de la Nativité de la Vierge,
- L'antependium du Christ mort par Claude Lebault,
- 2 bustes reliquaires,
- Le portrait de l'abbé Lebault par Claude Lebault,
- Le Christ en croix par Claude Lebault.

Le conseil municipal, dans le cadre d'une régularisation des arrêtés en attente, donne son accord pour le classement de ces objets au titre des monuments historiques.

10. Questions diverses

• Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :

- Que le maire a signé les devis suivants :
 - Aménagement de sécurité Place de l'Avenir : 4 428 € TTC
 - Acquisition d'une plaque vibrante : 522.60 € TTC
 - Acquisition d'une saleuse et d'une lame niveleuse : 4 362.98 € TTC
 - Acquisition de deux motifs lumineux de décoration de Noël : 503.21 € TTC
- que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Situation du bien	Cadastre
8 Rue de la Gare	ZO 82
35 Route de Chalon	AO 21
Lieudit La Corvée	ZL 48
Lieudit La Corvée	ZL 47
30 rue des Tilles	AN 17 et AN 18
10 rue de la Gare	ZO 77, 78 et 148

- que le maire a accepté un don non affecté d'un montant de 1 500 €

• **Projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2018-2019 à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire a rencontré les deux directrices et a proposé à l'inspection académique le projet suivant :

- Accueil des enfants de 2 ans à l'école maternelle,
- Prise en charge des grandes sections à l'école élémentaire.

L'effectif s'élèverait ainsi à :

- 37 enfants pour l'école maternelle
- 81 enfants pour le primaire

Il a été également mis en avant le projet du lotissement qui peut favoriser l'arrivée d'enfants.

• **Fibre optique Orange**

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du dossier de la fibre optique sur notre territoire :

Début des travaux : 1^{er} semestre 2019

Raccordement des habitations à partir du 2^{ème} semestre 2019 sauf pour le hameau de Pussey qui sera équipé en même temps que la commune de Saint Martin en Gâtinois à partir du 2^{ème} semestre 2018.

• **Lotissement Le Val de Dheune**

Le 31 janvier prochain seront signés les actes définitifs auprès des notaires pour l'acquisition des parcelles Rollier et Farion.

A ce jour, 4 lots sont réservés.

• **Transformation d'un logement en deux logements Cour Machureau**

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux : les travaux de désamiantage sont terminés. A partir de lundi 22 janvier 2018 commencement les travaux sur la toiture et la démolition de l'intérieur.

La séance est levée à 22 h 15. La date du prochain conseil est fixée au mardi 27 février 2018 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 24 janvier 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Emargements – Séance du 23 janvier 2018

BLANCHARD Marie-Laure	Excusée
CARMILLET Stéphanie	
CLEMENT Jocelyne	
DESCHAMPS Manuel	
DICONNE Jean-Paul	
GIRARDEAU Bernadette	Pouvoir Michel ROY
LAPALUS Jean-Pierre	Pouvoir Manuel DESCHAMPS
LAUQUIN Michel	
MICONNET Gérard	Pouvoir Jean-Paul DICONNE
MILLION Sophie	Pouvoir Jocelyne CLEMENT
PERONNET Philippe	
PRATS EXTIER Sandra	
RAGEOT Pierre	
ROY Michel	